Archives parlementaires

Adresse du maire et des officiers municipaux de Moissac (Lot), qui témoignent du progrès de la Raison et annoncent une fête à l'occasion de l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire et des officiers municipaux de Moissac (Lot), qui témoignent du progrès de la Raison et annoncent une fête à l'occasion de l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 453-454;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20649_t1_0453_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

17

La société populaire régénérée de Doullens applaudit au décret du 23 ventôse contre les conspirateurs. Non, dit-elle, les ennemis de la liberté ne doivent plus en jouir. L'aristocratie, armée d'un poignard, avoit donc encore la main levée pour frapper au cœur une nation généreuse et confiante ; mais c'en est fait, sans doute elle périra après ce dernier accès de rage.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Doullens, s. d. A la Conv.*] (2).

« L'aristocratie, sous un masque perfide, armée d'un poignard, avoit donc encore la main levée pour frapper au cœur une nation généreuse et confiante, pour arrêter dans son principe le mouvement vital de la République naissante.

Que de tous les points de l'empire, des actions de grâces te soient rendues. Reçois le témoignage de notre reconnoissance. Ta vue perçante n'a cessé de suivre la marche et les mouvements d'une ennemie qui sçait prendre toutes sortes de formes pour mieux surprendre. Tu l'as saisi et tu lui as, encore une fois, arraché son poignard. Non, les ennemis de la liberté n'en doivent plus jouir ; c'est luy faire outrage ; c'est un sacrilège qui offense la Raison et qui a déjà plusieurs fois mis en danger la République qui l'a souffert.

Par ton décret du 23 ventôse, tu as dirigé contre les têtes coupables la foudre que le souverain t'a confiée et déjà elle éclatte en même temps dans toutes les parties de l'empire.

La triple tirannie royale, féodale et sacerdotale avoit déjà été foudroyée et ses deffenseurs épars s'étoient encore rallié pour un dernier effort. Mais c'en est fait. La loy,. terrible aux conspirateurs, sera exécutée et nous verrons enfin l'Aristocratie périr après ce dernier accès de rage. S. et F. »

SANTERRE *(présid.)*, LAURENT, MARMINIA, COULON *(secrét.)*.

18

Les administrateurs du district de Châteauneuf, département de Maine-et-Loire, observent que ce n'est point eux qui ont donné les 360 livres mentionnées, sous leurs noms, dans le bulletin du 28 pluviôse, mais que cette somme provient du citoyen Fauchon, maire de Châteauneuf. Ils ajoutent que le citoyen Heirault, de la commune d'Ecuillé, vient de faire déposer au district, pour les frais de la guerre, un calice et la patène d'argent, pesant 2 marcs 1 once 3 gros ; et le citoyen Bailleul, de la commune de Durtal, pour le même objet, un calice, une patène et 2 burettes, le tout d'argent, pesant 3 marcs une once 5 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Châteauneuf, 9 vent. II*] (2).

« Citoyen président,

Nous nous empressons de te faire part d'une erreur qui s'est glissée dans le Bulletin de la Convention nationale, séance du 28 pluviôse. A la fin de la seconde colonnc, il est dit : Les administrateurs du district de Châteauneuf ont fait don pour les frais de la guerre d'un bon de la poste de la somme de 360 l. en assignats ; il est bien vrai que c'est nous qui avons remis cette somme à la poste pour être adressée à la Convention, mais elle est donnée par le citoyen Fauchon, maire de Châteauneuf, ainsi que nous le marquions dans la lettre d'envoy, qui t'annonçoit également l'abandon fait par la citoyenne veuve Gallois, de Durtal, d'une pension viagère de 900 l. Le don fait par le citoyen Delesrat, de la commune de Champigné, d'un calice et de sa patène pesant 2 mars 3 onces 4 gros, déposés au district pour être envoyés à la Monnaie, et l'envoi d'une adresse du Conseil général de ce district par laquelle il invite la Convention à rester à son poste et demande le changement du nom de Châteauneuf en celui de Mont-Sarthe. Nous renouvelons à la Convention nationale, par ton organe, notre entière adhésion à tous les décrets.

Depuis notre dernière lettre, le citoyen Heirault, de la commune d'Ecuillé, a fait déposer à notre district un calice et sa patène d'argent pesant 2 marcs 4 onces 3 gros, et le citoyen Bailleul, de la commune de Durtal, un calice, une patène et deux burettes d'argent pesant 3 marcs, 1 once, 5 gros qu'ils offrent pour les frais de la guerre. S. et F. »

GAUDIN *(v.-présid.)*.

19

Les maire et officiers municipaux de Moissac, département du Lot, annoncent que l'exercice du culte catholique a cessé dans leur arrondissement ; que le peuple accourt en foule au temple de la Raison; que le second décadi du mois ventôse ils ont fait l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier; que tous les citoyens ont pris une part active à cette cérémonie, enfin, quils enverront incessamment l'argenterie de leurs églises, laquelle pourra s'élever à 100 marcs au moins.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Moissac, 23 vent. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Nous vous annonçâmes le 23 nivôse dernier que la philosophie faisoit chaque jour de nouveaux prosélytes dans notre commune. Les faits

(1) *P.V.*, XXXIV, 179-80. *B^{in}*, 9 germ. (2e suppl^{t}).
(2) C 299, pl. 1049, p. 2.

(1) *P.V.*, XXXIV, 180.
(2) C 297, pl. 1018, p. 32.
(3) *P.V.*, XXXIV, 180. *B^{in}*, 13 germ. (1er suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1222.
(4) C 298, pl. 1035, p. 5.

Persée creative commons BY: = $

les plus parlants viennent aujourd'huy à l'appui de notre assertion. Sur 17 ci-devant cures que renfermoit notre arrondissement, il n'y en a pas aujourd'huy une seule qui soit de service. Les prêtres qui y étoient employés sont venus déposer entre nos mains les titres que la superstition leur avoit départis. Il nous ont déclaré qu'ils n'en vouloient d'autres à l'avenir que celui de citoyen. Le peuple a vu leur conduite avec satisfaction : il a applaudi avec transport à la fermeture des églises où sa pieuse crédulité avoit été tant de fois dupe du charlatisme sacerdotal. Il accourt aujourd'hui en foule au temple de la Raison. C'est là que son esprit, nourri de vérités utiles, apprend chaque jour à connaître le vide de tout ce que lui avoient dit jusqu'ici ses faiseurs de prônes. Si partout la raison fait les mêmes progrès, point de doute que sous très peu de jours, son culte ne soit le seul connu dans toute l'étendue de la République.

Nous fîmes décadi dernier l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier. La fête fut des plus intéressantes, et nous pouvons dire avec vérité qu'il n'y eut pas un seul de nos concitoyens qui n'y prit une part active. Quatre ci-devant prêtres portoient le buste de Marat. La philosophie voyoit avec complaisance l'image d'un martyr de la Liberté présentée à la vénération publique, par les mêmes mains qui promenoient autrefois les prétendus restes de certains personnages sanctifiés à Rome et dont le moindre vice a été de se montrer constamment inutile à leurs semblables.

Nous vous enverrons incessamment l'argenterie que nous allons retirer de nos ci-devant églises. Nous espérons qu'elle s'élèvera au moins à 100 marcs. S. et F. »

RIVIÈRE *(maire)*, ROSCUS *(off mun.)*, MÎRE *(off. mun.)*, LESPINASSE *(off. mun.)*, MASSIP *(off. mun.)*, J. CURIMONT *(off. mun.)*.

20

Les administrateurs du district de Toul, département de la Meurthe, félicitent la Convention sur son zèle infatigable pour le salut du peuple. Le génie tutélaire de la France, disent-ils, l'a encore une fois sauvée des complots des méchans. Foudroyez ces nouveaux Catilinas qui conspirent contre leur patrie; anéantissez ces hommes vils et improbes, ces hommes de boue, qui, étouffant en eux tout sentiment de vertu, se laissent dévorer par la soif de l'or corrupteur; que les hommes sans mœurs et sans probité soient exclus des fonctions publiques. Ne laissez plus le sort de la République dans des mains impures et mercenaires; faisons des Brutus, des Mutius-Scévola, et la patrie défendue par ces hommes incorruptibles sera désormais à l'abri des conspirateurs (1).

[*Toul, 3 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Votre zèle infatigable pour le salut du peuple vous a fait découvrir les nouvelles conjurations tramées contre lui ; des scélérats couverts du masque du patriotisme avaient conjuré la perte de la République et menacé d'attenter à vos vies ; le génie tutélaire de la France l'a encore une fois sauvé des complots des méchants. A l'exemple du Sénat de Rome, foudroyez ces nouveaux Catilina qui conspirent contre leur patrie ; anéantissez ces hommes vils et improbes, ces hommes de boue qui étouffent en eux tous les sentiments et qui ne conservent que celui de l'ambition et la soif de l'or corrupteur.

Décrétez que, dans ce gouvernement républicain, la probité et la vertu seront constamment à l'ordre du jour ; que les hommes sans mœurs, sans vertu et sans probité soient exclus des fonctions publiques ; ne laissez plus le sort de la République entre des mains impures et mercenaires. Formons des Brutus, des Mutius-Scævola, et la Patrie, constamment défendue par ces hommes forts et incorruptibles, sera à l'abri des conspirations des traîtres de l'intérieur et des trames de tous les despotes coalisés contre la Liberté et l'Egalité. »

ROUSSEL *(off. mun.)*, CORDIER, P. BONNIER *(présid.)*, POINCLOUX, CHAUVENEL, LIEGET, LAUGNEAUX *(ag. nat.)*, BALLAND.

Ils annoncent, dans une seconde adresse, que les premiers essais de leurs concitoyens dans la fabrication du salpêtre en ont produit 4.000 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Toul, s. d. A la Conv.*] (3).

« De nouveaux triomphes vont bientôt consolider la Liberté, l'Egalité, la République une et indivisible. Nos administrés s'empressent de fabriquer de nouvelles matières pour écraser les tyrans ; des ateliers s'élèvent dans toutes nos communes pour la fabrication du salpêtre. Les premiers essais se sont faits avec la rapidité de l'éclair et ont produit près de quatre mille livres de salpêtre. Le zèle des citoyens est inconcevable dans cette partie, tous s'empressent de seconder les préposés à la fabrication, et nous nous hâtons de faire à la Convention nationale l'hommage des travaux de nos braves sans-culottes qui brûlent tous du désir ardent d'exterminer tous les traîtres et les vils satellites des despotes coalisés. »

CORDIER, POINCLOUX, ROUSSEL *(off. mun.)*, LAUGNEAUX *(agent nat.)*, BONNIER *(présid.)*, CHAUVENEL, M. POIRSON, BALLAND *(secrét. greffier)*, LIÉGET.

(1) *P.V.*, XXXIV, 180-81. *B*^{in}, 11 germ.; *C. Eg.*, n° 587 ; *J. Sablier*, n° 1222.

(1) C 298, pl. 1035, p. 6.
(2) *P.V.*, XXXIV, 181. *J. Sablier*, n° 1222; *B*^{in}, 8 germ. et 13 germ. (1er suppl^{t}).
(3) C 298, pl. 1035, p. 7.